



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 17 janvier 2023

### **INCENDIE SUR LE SITE DE BOLLORÉ LOGISTICS POINT DE SITUATION À 21h30 - INCENDIE MAÎTRISÉ ET FERMETURE DU CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL**

Le préfet Pierre-André Durand, directeur des opérations de secours, réitère son entier soutien à l'action des sapeurs-pompiers qu'il a eu l'honneur de diriger dans le traitement de cette opération complexe. Les résultats obtenus, ensemble, sont à saluer. Ils ont permis d'éviter toute victime tant parmi les employés que parmi les sapeurs-pompiers ou la population.

La nature des produits, conformément à la réglementation, a été connue dès l'arrivée des intervenants sur le site. Des publications – notamment issues de l'Ineris - précisent aux sapeurs-pompiers la conduite à tenir en cas d'incendie de produits contenant du lithium-ion. Elles indiquent notamment les substances potentiellement à risque pour la population qu'il convient de rechercher dans le cadre des analyses menées dans l'environnement pendant et après le sinistre. Ainsi, dès le déploiement des moyens de lutte anti-incendie et de prélèvement, un contrôle recherchant notamment à mesurer la présence d'acide fluorhydrique a été conduit sous le panache, à hauteur de la cité Lohéac située à Grand-Couronne. Le Sdis76 a déployé 28 points de mesure du réseau de surveillance mis en place tant au plus proche du sinistre qu'au niveau des premières habitations et dans un périmètre plus lointain. Les analyses conduites à cet endroit ont toutes montré que le niveau d'acide fluorhydrique demeurait à zéro. Cela signifie que l'appareil n'a pas détecté la présence de cet acide.

Lors de ces prélèvements, les sapeurs-pompiers ont contrôlé la présence de différentes substances dans l'air, notamment de monoxyde d'azote, d'acide chlorhydrique, d'acide cyanhydrique et d'acide fluorhydrique. Les prélèvements

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

atmosphériques relevés par le SDIS n'ont pas montré de risque pour la population dans le département.

Ainsi qu'il l'a annoncé, le préfet rend publiques les données qui ont nourri la conduite opérationnelle de la gestion de crise. Vous trouverez en annexe à ce communiqué les tableaux des résultats des mesures effectuées, par les sapeurs pompiers, dans les heures qui ont suivi le départ de l'incendie. Ces mesures ont constitué une des bases sur lesquelles les décisions de conduite des opérations ont été prises. Différents outils de prélèvements ont été utilisés avec des finalités différentes. Des balises mobiles électrochimiques permettant une lecture immédiate et des sacs de prélèvement analysés par les outils du Véhicule de détection, d'identification et de prélèvement (VDIP), mis à disposition par la zone de défense, pour des analyses qualitatives ont notamment été utilisés. L'ensemble de ces mesures a pleinement confirmé l'absence de risque qui aurait nécessité la prise de mesures de type évacuation, confinement ou mise à l'abri et donc de recours à un dispositif d'alerte (sirène ou FR Alert) qui ne doivent être utilisés qu'en cas de péril imminent.

S'agissant des concentrations de poussières ou particules "PM 10" mesurées par les stations fixes d'Atmo Normandie, elles montrent une augmentation ponctuelle liée à l'incendie. Compte tenu de la durée limitée de cette augmentation (liée à la durée de l'incendie, avec un pic observable dans les 3 premières heures), les valeurs sont restées largement inférieures aux seuils (cf. le [lien suivant](#)) :

- à partir desquels des mesures de protection des populations doivent être prises (valeur de référence sur 1h) ;
- à partir desquels une information de la population doit être réalisée (valeur moyenne sur 24h - identique à celle de la surveillance de la qualité de l'air).

S'agissant du panache, le plus important a été observé par une reconnaissance de l'hélicoptère de la direction générale de la sécurité civile à 20h avec une longueur de 7 kilomètres pour une altitude de 2400 mètres. Compte tenu des changements d'orientation des vents, en raison de la tempête Gérard, et des départs de feux successifs, il n'a pas été possible d'établir avec précision le parcours des fumées qui ont toutefois connu un bon niveau de dispersion, en altitude. De plus, les simulations réalisées par [Atmo Normandie, accessibles en ligne](#), permettent une appréhension précise des évolutions du panache. Elles sont utilisées par les services de l'État dans le cadre des travaux de la cellule post accidentelle, chargée d'évaluer l'impact environnemental et sanitaire d'un accident technologique, dont la première réunion s'est tenue ce jour en préfecture.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

L'incendie étant désormais maîtrisé et le risque immédiat écarté, le préfet a levé le centre opérationnel départemental.

Les sapeurs-pompiers demeurent sur site, en surveillance des foyers résiduels. L'ensemble des services est dès à présent mobilisé pour mettre en œuvre un plan de prélèvements (par exemple pour l'ARS, prélèvements conservatoires sur eau potable) et de surveillance qui permettra d'apprécier l'impact sanitaire de l'évènement.

Les échanges avec les SAMU de la Seine Maritime et de l'Eure ne rapportent pas d'activité particulière des centres 15 ou des services d'urgences en lien avec cet évènement. Un plan de prélèvements et de surveillance a été établi. Il permettra d'apprécier l'impact sanitaire de l'évènement. En complément, une surveillance épidémiologique a été mise en place afin de suivre l'état de santé des personnes qui auraient été prises en charge en lien avec cet incident à travers le réseau Oscour (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences), qui constitue l'une des quatre sources du système de surveillance sanitaire des urgences et des décès.

Par ailleurs, au-delà de l'enquête judiciaire ouverte sous l'autorité du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Rouen, le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a saisi le bureau d'enquêtes et d'analyse sur les risques industriels. Créé à la suite du retour d'expérience de l'accident de Lubrizol, ce bureau est chargé de mener des enquêtes techniques à la suite des principaux accidents industriels en vue d'identifier les causes des accidents et de faire progresser la sécurité.

Enfin, plusieurs enquêtes (judiciaire et administrative) et travaux sont d'ores et déjà lancés afin de tirer toutes les conclusions de cet incendie. Ces travaux sont menés par des professionnels aguerris, sur la base de procédures scientifiques qui demandent des compétences, du temps d'analyse, de la rationalité et de la mesure.

**Site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex